

Ecole Yann Fañch Kemener

Circonscription de Quimper Est

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème} trimestre

Date du conseil d'école : 17/10/22

Heure de début : 18h

Heure de fin : 20h20

Présents			
Personnels	Education	Parents élus	Maire et son représentant
<u>Nationale</u>		Mme Largeot	M Derrien
Mme Bacon		Mme Cabel	
Mme Lollieric		Mme Stévenin	
Mme Richard		Mme Guigourez	
Mme Aravélo		Mme Cussac	
Mme Le Torrec		M Leconte	<u>DDEN</u>
Mme Féroc		Mme Lhuillier	M Brishoual
Mme Rein		Mme Andrieu-Le -Naour	
Mme Trouvé		Mme Cudon	
Mme Jolivet (excusé)		Mme Le Gouaille (suppléante	
Mme Angrand			<u>Invités</u>
Absents/Excusés			
Education Nationale		Parents élus	Maire ou son représentant
Mme Arzel			

ORDRE DU JOUR
Secrétaires : Mme Richard et Mme Féroc
. Résultats des élections
. Bilan de la rentrée 2022 : équipe éducative/ effectifs
. Règlement intérieur : vote / Point sur le protocole sanitaire/ Charte parents accompagnateurs
. Projets et actions en lien avec le projet d'école pour l'année scolaire 2022-2023.
. Informations relatives aux PPMS et exercices incendie
. Points évoqués à la demande de parents d'élèves

1- . Résultats des élections

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

Sur 312 inscrits : 155 votants dont exprimés et 7 blancs ou nuls. Taux de participation : 49,68 %

Onze parents d'élèves sont élus au Conseil d'école. Neuf titulaires et deux suppléants :

Titulaires : Audrey Stevenin, Olivia Guigourez, Juliette Cudon, Karine Cabel, Céline Largeot, Emilie Cussac, Annick Andrieu-Le Naour, Jonathan Leconte, Anne Céline Lhuillier

Suppléantes : Jennifer Le Gras, Gaëlle Le Gouaille

Ces résultats sont affichés sur le panneau d'affichage.

Le conseil d'école est constitué pour chaque année scolaire. Il se réunit trois fois par année scolaire. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de 2/3 de ses membres. Il est important que neuf représentants au moins soient présents à chaque conseil d'école. Il convient donc de prévenir une enseignante ou la directrice de sa présence ou de son absence.

Comme il est demandé dans les fiches de renseignement de rentrée si les parents souhaitent communiquer leur adresse mail aux représentants des parents d'élèves, il serait intéressant que ces derniers puissent échanger directement avec eux.

Les représentants de parents suggèrent la mise en place d'un blog pour concentrer toutes les informations scolaires et échanger entre parents. Mais les points de vue divergent car les applications qui concentrent les renseignements scolaires ne permettent pas aux parents d'échanger entre eux : exemple des ENT de collège. Un parent propose une permanence avant chaque conseil d'école tenue par un représentant afin de récolter les demandes et préoccupations de l'ensemble des parents. Il propose également de rencontrer la directrice en amont d'un conseil d'école.

Les membres du conseil d'école :

- Le directeur qui en est le président
- Les enseignantes de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus
- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Des précisions sont apportées sur le rôle du DDEN.

Le DDEN est un ami de l'école publique, attaché aux valeurs de laïcité, qui veille aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école.

C'est un médiateur au service de l'intérêt de l'enfant.

Il est, entre autres, en liaison avec les IEN, les élus municipaux et les parents d'élèves.

Le DDEN est désigné par l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), pour 4 ans, après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale. Son mandat est renouvelable et révocable.

Le DDEN a une fonction officielle inscrite dans le Code de l'éducation.

Il a également une mission associative et bénévole.

Il est membre de droit des conseils d'école du secteur qui lui a été attribué.

Il effectue chaque année une visite des écoles et rédige un rapport qu'il remet à l'IEN et au maire.

Il exerce une mission d'incitation, de coordination et de médiateur.

Le DDEN renchérit en disant qu'il est là pour tenter d'apporter des solutions. Les DDEN se réunissent deux fois par an.

- Un des membres du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) intervient dans l'école.

Les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes. Comme le RASED intervient cette année sur l'école, des parents demandent s'il y aura un retour du travail effectué. La directrice propose que l'enseignante spécialisée soit présente lors du second conseil d'école afin de détailler sa mission.

- L'IEN de la circonscription (membre de droit).

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile (voix consultative)

Personnels du réseau d'aides

Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales

ATSEM

Les employés du temps post et périscolaire

Ses attributions : le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur

- - **Vote** le règlement intérieur
- - **Statut** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'Ecole (2020-2025).
- - **Est discutée et présentée** toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :

L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires

L'utilisation des moyens alloués à l'école

Les conditions d'intégration des enfants handicapés

Les activités périscolaires et la restauration scolaire

La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

L'hygiène scolaire

L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, **un procès-verbal** de la réunion est rédigé. Il est affiché puis remis aux représentants de parents d'élèves. Est évoquée l'idée de le rendre consultable sur le site de la mairie.

Si les parents souhaitent aborder certains points (en lien avec les attributions du conseil d'école), ils doivent en faire part au président, en l'occurrence la directrice, en amont de la réunion. Les parents demandent de proposer deux dates afin qu'ils choisissent celle où il y aurait le plus de parents disponibles.

Rappel du rôle des parents élus, à l'extérieur du Conseil d'Ecole :

Ils ont un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Les échanges entre les parents et l'école doivent donc être favorisés. Les autres parents par le biais des représentants élus doivent être mis au courant des informations données en Conseil d'Ecole ou autres. La question est posée aux parents quant à la facilité ou non d'informer les autres parents.

Différents outils de communication sont proposés : boîte aux lettres réservée aux parents (une clé pourra être fournie aux représentants de parents), panneaux d'affichage, espace parents...

La mairie propose une permanence dans la salle communale durant les temps scolaires (car il y a un problème de disponibilité de locaux dans l'école), les parents pouvant se rencontrer dans l'école hors temps scolaire. Une boîte aux lettres dédiée sera mise en place.

La directrice rappelle la possibilité d'impulsion d'actions préventives de santé, par exemple, par les parents délégués.

2- Bilan de la rentrée 2022 : organisation/équipe éducative/ effectifs

Organisation scolaire

Rappel : retour des anciens horaires, ce qui était une demande des anciens représentants de parents. Ouverture du portail à 8h35 donc arrivée des enfants à 8h35 et à 8h45 et entre 13h20 et 13h30 le midi. Ensuite le portail est fermé par mesure de sécurité d'une part, le plan Vigipirate étant toujours renforcé et pour un respect des horaires d'autre part. Rappel de l'importance de la ponctualité pour l'élève en retard et l'incidence sur la classe (mise au travail/ la sonnerie du portail dérange une enseignante qui doit ouvrir/l'enfant qui arrive en retard peut être mal à l'aise).

APC : Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ont lieu les lundis, jeudis et vendredis de 12h à 12h30.

L'aide aux devoirs a débuté le 12 septembre de 17h à 17h45. Elle a lieu les lundis, mardis et jeudis. Il est possible de s'inscrire en cours d'année mais cela suppose d'être inscrit à la garderie. Subsiste la demande de gratuité de la garderie jusqu'à 16h45 pour les élèves qui iraient à l'aide aux devoirs. Un cahier d'échanges entre enseignantes et bénévoles de l'aide aux devoirs a été mis en place.

Le projet d'école en vigueur est toujours celui de 2020-2025

Equipe éducative et les effectifs à la rentrée 2022

Il y a 9 classes :

☑ 5 classes monolingues

☒ 4 classes bilingues

☒ *Filière monolingue* : 112 : même effectif qu'à la rentrée 2021.

Classes	Enseignantes	Effectifs
TPS + PS + MS	Mme Trouvé	24 : 4 + 16 + 4
MS GS	Mme Arévalo	24 : 8 + 16
CP CE2	Mme Rein	20 : 9 + 11
CE1 - CE2	Mme Jolivet	20 : 12 + 8
CM1 - CM2	Mme Bacon/Mme Angrand	25 : 11 + 14

☒ *Filière bilingue* : 76 (80 l'an passé)

Classes	Enseignantes	Effectifs
TPS + PS + MS	Mme Richard	17 = 4 + 5 + 8
GS + CP	Mme Lollieric	22 = 14 + 8
CE1+CE2	Mme Le Torrec	21 = 12+ 9
CM ₁ + CM ₂	Mme Féroc	16 = 10 + 6

Une AESH (anciennement AVS) est en charge d'enfants en situation de handicap : Mme Flatres est à mi-temps sur l'école. Les parents questionnent sur l'obtention d'un poste d'AVS, le nombre de postes nécessaires pour l'école et demandent si une intervention de leur part serait utile. Mme Bacon leur explique que les demandes émanent des enseignantes, des parents mais aussi des services de soins d'un enfant en particulier qui doit être en situation de handicap. Elle précise qu'une demande est en attente de traitement à la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées).

3- Règlement intérieur : vote

Annexe 1 : le règlement intérieur

Lecture orale des articles et explications

Articles modifiés :

Article B1 horaire de début. Article B1 : fin de l'article à « classe ».

Article B2 : changement des horaires. Précision : 7h15-8h35 et 16h15-19h

Une question est posée sur l'heure du goûter de la garderie : avant 16h30 ou à 16h30 ? L'information a été vérifiée et le goûter est bien servi à 16h30 et non avant.

Article E2 : ajouter : « De même, si l'enseignant en réunion de rentrée, a informé les parents de son souhait de communiquer par mail, les parents doivent les consulter quotidiennement.

Article E3 : modifier « dès le début de l'année ».

Article E7 :

La directrice explique que le réseau d'aide interviendra tout au long de l'année suite aux demandes des enseignantes et après accord de l'inspectrice.

Vote : le règlement est voté à l'unanimité.

Le règlement figurera dans le cahier de liaison ou sera envoyé par mail aux parents rapidement.

Point Protocole :

Le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées est de niveau 1 (vert) dans le Finistère.

• Application du niveau 1 / niveau vert du protocole sanitaire du 31 août 2022

- Cours en présentiel en école primaire
- Respect des mesures d'aération et de lavage des mains
- Pas de limitation du brassage obligatoire
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service
- . Levée de l'obligation de port du masque dans le 1er degré pour les élèves ;
- . Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives.
- . Pas de port du masque obligatoire dans le bus.
- . Dans les zones espacées comme sur la cour, le non brassage n'est plus obligatoire. Il n'y a donc plus de zones sur la cour.
- . En cas de passage à un autre niveau, les parents seront aussitôt informés.
- . Si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école et l'établissement, elle est isolée dans une pièce de l'école ou de l'établissement dans l'attente de la prise en charge par la famille de l'élève. L'intéressé(e) – sauf s'il s'agit d'un élève d'école maternelle – doit alors porter un masque chirurgical,

Les parents ont toujours un rôle très important.

o dans le respect des gestes barrières grâce aux explications données à leur enfant, la fourniture de mouchoirs en papier jetables, l'utilisation des poubelles, etc.

o dans la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ;

o dans la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé.

. Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai la directrice des situations de cas confirmé.

S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Si un cas est positif au sein d'une classe, l'ensemble des parents d'élèves de la classe en est informé et se voit proposer une attestation leur permettant d'obtenir un autotest gratuitement à la pharmacie.

Les attestations sur l'honneur ne sont plus nécessaires pour le retour en classe.

Si un cas est positif dans l'école, la directrice transmet les coordonnées de l'enfant à la DSDEN.

Rappel : pas de médicament à l'école. Précisions PAI.

Charte du parent accompagnateur : Madame Bacon explique que ce document permet aux parents de savoir quelle attitude adopter quand ils accompagnent une classe.

4. Actions et projets scolaires pour le premier trimestre 2022-2023

Parcours culturel et artistique

Savoir lire et développer une culture commune à travers :

- Opération "Dis-moi ton livre" co-organisée par la Communauté de communes de Quimperlé, les bibliothèques municipales et l'Inspection Académique du Finistère. Toutes les classes y sont inscrites. Une sélection de cinq livres est proposée à chaque classe d'âge, qu'ils lisent et/ou étudient en classe. Le vote du livre qui a le plus plu sera réalisé fin mai. Les élèves des classes élémentaires vont lire aux élèves de maternelle certains jeudis ou vendredis.

- Visites régulières à la médiathèque sur un projet précis ou pour un emprunt de livres. Participation aux expositions.

Suite et fin du projet sur les animaux fantastiques CE1, CE2 avec les CE2, CM1 bilingues en lien avec le manoir de Kernault.

Route du Rhum : Tous les 4 ans fin octobre-début novembre s'élancent du port de Saint Malo des bateaux à voiles monocoques et multicoques. Ils participent à la Route du Rhum qui est une course transatlantique en solitaire jusqu'en Guadeloupe qui dure environ 2 semaines.

Quatre classes de l'école (CE1, CE2, CE1 CE2 bilingues, CM1, CM2, CM1 et CM2 bilingues) ont décidé de suivre cette course. Ce projet est pluridisciplinaire et permet de travailler sur ces domaines : français, géographie, histoire, mathématiques, anglais.

Parcours citoyenneté

- Elections de délégués dans chaque classe à partir du CP qui ont vocation à représenter leurs camarades de classe lors des conseils d'élèves. Ils doivent être les porte-paroles des autres mais aussi rapporter ensuite ce qui a été dit en conseils d'élèves. C'est un rôle important qui permet d'avoir davantage confiance en soi, d'aider à mieux s'exprimer. L'objectif fixé lors du second conseil, ayant lieu ce mardi 18 octobre, est d'aider tout le monde à se sentir heureux à l'école en valorisant l'entraide, en ayant un regard attentif sur les autres.

Pour l'instant les élèves sont beaucoup dans la revendication de matériel et d'espace de jeux pour la cour, ce qui fait aussi partie de leur rôle, mais les enseignantes vont amener les élèves à débattre en classe sur des sujets plus élargis. A noter que du matériel de cour a été acheté (grâce à un financement de la mairie) afin de diversifier les jeux sur la cour et de responsabiliser les élèves.

- Dans cette optique de permettre à chacun de se sentir bien et en sécurité, un tutorat a été mis en place en début d'année entre certains élèves de CM2 et les élèves de CP arrivant sur la cour du haut. Ce tutorat a plusieurs objectifs : amener les élèves de CM2 à s'assurer par un regard, un geste que tout va bien pour les plus jeunes et permettre aux CP d'avoir un référent vers lequel se tourner s'ils se sentent mal, délaissés ou tristes.

Ce type de tutorat existe aussi en classe pour s'entraider scolairement.

- Participation aux animations tri et environnement avec la cocopaq pour trois classes.

- Projet avec la commune : Arborepom sur 5 ans : travail sur le goût : GS CP et CE2 : plantations et greffes d'arbres. La population est venue avec des pommes pour un inventaire afin de réaliser un verger conservatoire. Les parents seront sollicités. L'idée d'identification de l'arbre en y joignant le prénom de l'enfant qui l'a planté est soulignée : des exemples de ce type d'action sont donnés. L'adjoint aux affaires scolaires espère la naissance d'une association pour animer ce projet.

Parcours EPS

- Aisance aquatique travaillée lors des séances de piscine et de surf (classe CE1, CE2 bilingues, CP, CE1, CE2 monolingues piscine ; les GS monolingues et CP bilingues iront en fin d'année (deux fois par semaine)

- Apprendre à adapter ses déplacements aux différents milieux, conduire un déplacement sans appréhension en toute sécurité : CM1, CM2 monolingues et bilingues à travers l'orientation.

- Se repérer et se déplacer dans l'espace et contrôler son engagement moteur et affectif pour les MS, GS à travers le poney et pour les CE1, CE2 à travers le yoga.

- Cet hiver le cross de l'école se fera pour « Initiatives cœur » pour faire du lien avec le suivi de la route du rhum dans certaines classes.

- Projet pluridisciplinaire concernant ces trois parcours pour les classes de CM1 et CM2 inscrites au projet « Jeunes reporters des arts, des sciences et de l'environnement ». Projet visant à travailler avec un chercheur sur une problématique scientifique choisie par les classes et qui doit déboucher d'une part, sur une exposition, d'autre part sur une présentation orale.

5-Informations relatives aux PPMS et exercices incendie

Un PPMS risques majeurs a eu lieu le mardi 4 octobre 2022 et un PPMS alerte intrusion aura lieu le mardi 18 octobre. L'objectif est d'amener les élèves mais surtout toute l'équipe éducative à avoir les bons réflexes en

cas de problèmes environnementaux (météorologiques ou de pollution atmosphérique exemple : diffusion de produits toxiques suite à un accident) et d'intrusion d'un individu malveillant dans l'école.

C'est un document qui est rédigé par le directeur d'école et l'équipe enseignante pour être prêt face à une situation de crise. Il permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités. Pendant tout le temps de l'évènement, les enfants et les enseignants doivent rester dans les locaux de l'école dans des conditions particulières (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée...) ou au contraire doivent fuir pour se cacher à l'extérieur.

Pourquoi un plan « particulier » ?

Le P.P.M.S. doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire.

Il prend donc en compte :

- les risques majeurs liés à son environnement.
- ses composantes (effectifs, qualité du bâti...).
- la prise en charge particulière des élèves à besoins spécifiques.

Bâti collégalement, le PPMS attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis tenant compte de ses compétences.

Concrètement cela se déroule ainsi :

La directrice lance un message d'alerte : sms

Chaque enseignant agit en s'assurant que les portes de l'établissement sont fermées, ferme la porte de sa classe ainsi que les volets, vérifie la présence de tous les enfants, allume la radio pour rester en lien avec les informations radios lors de l'exercice risque majeur. Lors de l'exercice intrusion, les portes et les volets sont fermés, les enfants se cachent dans la classe et doivent faire le moins de bruit possible pour ne pas être repérés. Un scénario différent est envisagé cette année concernant l'alerte intrusion puisque les élèves de maternelle devront se cacher alors que les élèves d'élémentaire devront fuir.

Chaque mallette a été vérifiée au préalable et doit contenir un certain nombre d'éléments : matériel de soin, couverture de survie, eau, seau, plan rédigé et actualisé.

La directrice rappelle que deux exercices de ce type sont faits chaque année.

Un exercice incendie a été réalisé le 26 septembre.

Présentation des documents aux parents.

6 - Points évoqués à la demande de parents d'élèves

Les questions ayant été envoyées aujourd'hui, une réponse brève y sera apportée pourtant certaines nécessitent des réponses plus élaborées

- Concernant le stationnement à l'heure du début et fin des cours : problème récurrent y compris en début de journée. Evocation d'un fait arrivé ce mois-ci qui a empêché le bus de passer. Idée : apporter plus d'informations pour noter stationnement gênant ; arrêt minute.

Concernant les abords de l'école, un parent demande s'il serait possible d'installer des poubelles pour mettre les déchets. Il est précisé que le plan Vigipirate est toujours en vigueur.

- Concernant les repas pris à la cantine où les consulter ? : Ils sont consultables sur le site de la mairie

- Concernant la « création d'un site, blog » de l'école : déjà évoqué ci-dessus.

- Concernant le harcèlement à l'école. Y a-t-il des « modules, intervenants, interventions... » de prévus ?

Toutes les actions citées dans le parcours citoyenneté visent à répondre à cette problématique du harcèlement à l'école. Nous insistons donc pour que la lutte contre le harcèlement soit une volonté quotidienne. Les activités menées sur plusieurs classes visent aussi à rapprocher les élèves, à leur apprendre à mieux se connaître et donc à se respecter. En conseil des maîtres ou conseils de cycle, ces sujets sont évoqués régulièrement. Comme cette question concerne tous les acteurs de la vie de l'école, des réunions ont lieu entre le personnel communal, l'adjoint aux affaires scolaires et la directrice pour communiquer sur les problématiques d'élèves sur les temps scolaires et périscolaires : enfants présentant des troubles du comportement, enfants tristes, connaissant des difficultés familiales afin d'évoquer ensemble des solutions pour aider ces enfants.

Sur education.gouv.fr de nombreuses informations et exemples d'actions sont détaillées et un plan de prévention figure également. Une formation sur le programme « phare » dédié à cette lutte contre le harcèlement est prévue cette année pour les enseignants et les directeurs sur cette question du harcèlement scolaire.

Basé sur 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.

Deux numéros verts existent le 3020 et le 3018 « non au harcèlement » et « cyberviolences ».

Journée contre le harcèlement le 10 novembre.

Enfin, ce sujet du harcèlement est intégré au programme de l'éducation nationale et est donc expliqué et détaillé en classe en EMC.

Conclusion : Suite au propos d'un parent qui dit ressentir beaucoup de bienveillance de la part de l'équipe enseignante et à travers les propos tenus, madame Bacon s'en réjouit disant que c'est un objectif important pour l'équipe tout comme pour les élèves entre eux. La directrice dit son souhait d'une belle année basée sur la communication.

Le Président du conseil d'école (ou la présidente du conseil d'école selon le cas) lève la séance à 20h21 heures.

Prénom-nom de la secrétaire de séance

Prénom-nom du président, de la présidente

Hélène Richard, Gwenn Féroc

Karine Bacon

Signature :

Signature

Hélène Richard, Gwenn Féroc

Karine Bacon

Un exemplaire à envoyer au maire de la commune

Un exemplaire à envoyer à l'IEN